

Chapitre 1

La politique d'entrepreneuriat inclusif de l'Union européenne^{1, 2}

L'inclusion sociale est une priorité politique de longue date des États membres de l'UE. L'aggravation de la crise économique, du chômage et de l'exclusion du marché du travail n'a fait qu'accroître le besoin urgent de mesures. L'entrepreneuriat est un élément de réponse potentiel. Les politiques d'entrepreneuriat inclusif ont pour but de garantir à tous les membres de la société une chance égale de démarrer et de gérer une entreprise ou une activité indépendante, ou d'utiliser l'expérience d'une ébauche d'entreprise pour accroître leurs compétences et leur aptitude à l'emploi. Elles ont pour vocation d'aider les personnes qui ont des difficultés à créer des entreprises viables, comme les femmes, les jeunes, les seniors, les minorités ethniques et les personnes handicapées, mais qui recèlent d'autre part un potentiel entrepreneurial sous-estimé.

1. Note de la Turquie:

Les informations figurant dans ce document et faisant référence à «Chypre» concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la «question chypriote».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne:

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

L'entrepreneuriat pour tous

L'entrepreneuriat promeut la croissance économique à travers l'innovation et la création d'emplois (pour connaître la définition de l'entrepreneuriat par l'OCDE-Eurostat, reportez-vous au guide de lecture), mais son potentiel d'inclusion demeurera inexploité tant que les groupes sociaux défavorisés ne bénéficieront pas des mêmes opportunités que le reste de la population en termes de création et de gestion d'entreprises. De nombreux travaux de recherche suggèrent que la majorité des entrepreneurs de l'UE sont des hommes aisés, instruits, blancs et autochtones. On est loin de l'idéal en matière d'inclusion. Une série de chiffres illustre le manque d'entrepreneurs en dehors du système traditionnel. À titre d'exemple, en 2012, l'Union européenne comptait 21 millions d'hommes indépendants, pour seulement 9 millions de femmes. Dans les pays de l'UE, les taux d'enregistrement de nouvelles entreprises sont typiquement plus faibles chez les femmes que chez les hommes.

Parallèlement à cela, les groupes sociaux défavorisés subissent des disparités en matière d'entrepreneuriat. Les indicateurs de chiffres d'affaires, de revenus des indépendants et de taux de survie des entreprises des femmes, des jeunes et des immigrés sont tous largement inférieurs à ceux du reste de la population (Commission européenne, 2005). En outre, seulement 24% des femmes indépendantes et 11% des jeunes indépendants (âgés de 15 à 24 ans) de l'UE employaient du personnel en 2012, contre 34% des hommes indépendants et 29% des adultes indépendants).

Les politiques d'entrepreneuriat inclusif ont pour but de garantir à toute personne, quels que soient ses antécédents et ses caractéristiques personnelles, une chance égale de démarrer et de gérer sa propre entreprise. Les responsables politiques aux niveaux national, régional et local peuvent soutenir cet objectif au moyen de programmes sensibilisant et motivant toutes les couches de population à poser l'entrepreneuriat comme choix de carrière et corrigeant les défauts de fonctionnement des marchés et institutions qui affectent certains groupes de population plus que d'autres.

Ces politiques visent à soutenir la création d'entreprise et le travail indépendant des personnes issues de groupes sociaux sous-représentés dans la sphère entrepreneuriale ou défavorisés sur le marché du travail. Par exemple, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à posséder une entreprise ou à exercer une activité indépendante. Cela concerne également les catégories qui présentent un plus grand risque d'exclusion sociale et qui peuvent tirer profit d'une création d'entreprise, comme les minorités ethniques et les immigrés, les personnes handicapées, les jeunes sans emploi et les habitants de lieux où règne une grande détresse économique.

La création d'entreprises, ou plutôt la création d'entreprises durables, est un des objectifs des politiques d'entrepreneuriat inclusif, mais elle ne convient pas à tout le monde. Ces politiques contribuent également au développement des qualifications, de la confiance en soi, de la motivation et des réseaux et multiplient ainsi les chances de décrocher un emploi rémunéré. Elles peuvent aussi soutenir l'entrepreneuriat social et favoriser l'intégration des personnes issues de groupes défavorisés sur le marché du travail et au sein de la société.

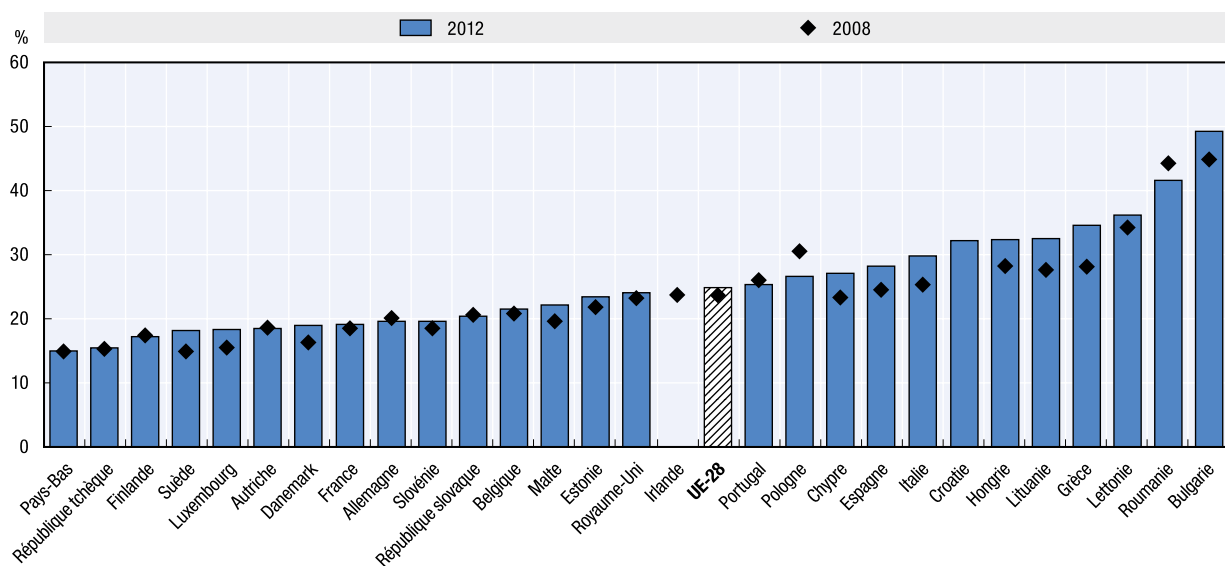
Lutte contre l'exclusion sociale

L'inclusion sociale est un objectif de longue date de l'Union européenne, mais la récente crise économique a intensifié l'urgence de s'attaquer à ce problème, la proportion de la population présentant un risque d'exclusion sociale ayant augmenté dans de nombreux États membres de l'UE (Graphique 1.1). En 2012, 25 % de la population de l'UE était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit 124,5 millions de personnes.

Les pays où le pourcentage de population à risque est le plus faible sont les Pays-Bas (15%), la République tchèque (15,4%) et la Finlande (17,2%). Ces chiffres ont peu évolué depuis 2008. En revanche, ils ont augmenté dans quasiment tous les pays où le nombre de personnes à risque était déjà élevé en 2008. Par exemple, près de la moitié de la population bulgare était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2012, soit une augmentation de 4,5% depuis 2008. Les autres pays qui connaissent une forte proportion de personnes exposées sont la Roumanie, la Lettonie et la Grèce, où plus de d'un tiers de la population présentait un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2012.


Graphique 1.1. **Proportion de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, comparaison 2008-2012**

Pourcentage des 15-64 ans



Notes: 1. Aucune donnée n'est disponible pour l'Irlande pour l'année 2012. 2. Le chiffre de l'UE-28 pour l'année 2008 n'inclut pas la Croatie.

Source: Eurostat, Statistiques sur le revenu, l'inclusion sociale et les conditions de vie, 2013.

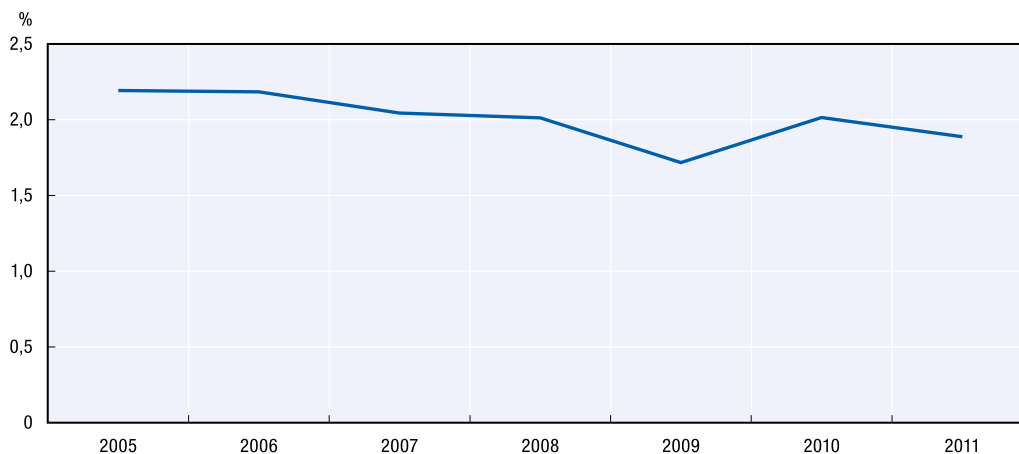
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933191438>

Les États membres de l'UE ont renouvelé leur engagement à relever ce défi grandissant dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm), qui a pour but de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté à l'horizon 2020. Cependant, des mesures d'entrepreneuriat inclusif existent pour lutter contre l'exclusion sociale.


Une politique active du marché du travail (PAMT) constitue l'une des manières les plus efficaces de lutter contre l'exclusion sociale, de même que les mesures de création d'emplois visant à soutenir l'insertion et la réinsertion sur le marché du travail. Parallèlement à la hausse du chômage et au recul de la participation au marché du travail,

les dépenses engagées au titre de la PAMT au sein de l'UE ont augmenté de 22% entre 2007 et 2011. Ces mesures comprennent des mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat tels que la formation et les incitants au lancement d'entreprises. Les dépenses de la PAMT consacrées au soutien et aux incitants à la création d'entreprises ont progressé de 12% entre 2007 et 2011, soit moins que l'augmentation globale des dépenses de la PAMT, ce qui s'est traduit par un recours moins fréquent aux incitants au démarrage d'entreprises au sein de l'UE (Graphique 1.2). L'utilisation des mesures d'aide au démarrage d'entreprises de la PAMT varie sensiblement selon les États membres. En 2011, les dépenses consacrées aux incitants à la création d'entreprises de la PAMT étaient pratiquement nulles dans bon nombre d'États membres, dont Chypre, la Bulgarie, le Luxembourg, la Belgique, Malte, le Portugal, la Roumanie, l'Autriche, la Lettonie et la République tchèque (Graphique 1.3). L'impact de ces aides sur l'ancrage dans le marché de l'emploi n'est pas bien connu, car nombre d'entre elles ne font pas l'objet d'une évaluation adéquate. Toutefois, certains programmes semblent produire leurs effets. Par exemple, de nombreux programmes de pont social ont aidé des chômeurs à lancer leur entreprise en leur fournissant une aide au revenu de base durant les premières étapes du démarrage. La question des ponts sociaux est abordée plus en détail au chapitre 6, qui traite de l'aide aux entrepreneurs sans emploi qui démarrent une entreprise, et au chapitre 9, qui analyse l'influence des systèmes de sécurité sociale sur la création d'entreprise et le travail indépendant.

Graphique 1.2. **Part du soutien aux start-up dans les dépenses de la PAMT au sein de l'UE-28, 2005-2011**



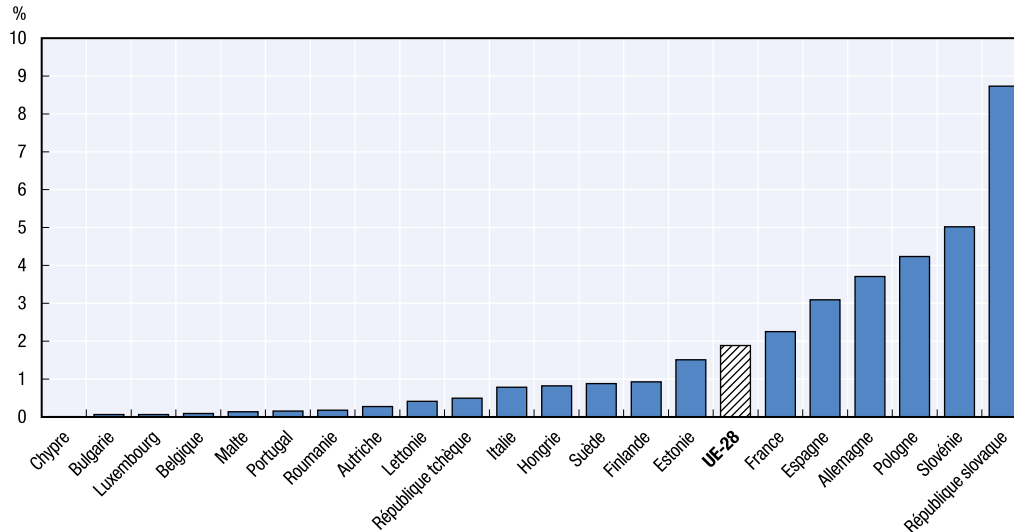
Source: Eurostat, Dépenses publiques pour les mesures des politiques du marché du travail, par type d'action, 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933191444>

Une deuxième approche consiste à définir des mécanismes faisant appel aux Fonds structurels de l'UE. L'une des principales sources de financement disponibles en matière de recours à l'entrepreneuriat comme moyen de promotion de l'inclusion sociale est le Fonds social européen (FSE). Les programmes de cofinancement du FSE sont précisément conçus pour aider les personnes vulnérables pour lesquelles l'accès au marché du travail est difficile. Cela comprend des programmes de formation et d'éducation pour les groupes défavorisés, en particulier les chômeurs, ainsi que des programmes de lutte contre la discrimination et les obstacles au marché du travail. Chacun de ces domaines peut englober l'entrepreneuriat. Au cours de la période de programmation 2007-2013, la contribution du FSE s'élevait à près de 76 milliards EUR, dont environ un sixième a été alloué à des programmes de promotion de l'inclusion sociale. Jusqu'à présent, les États membres


n'ont pas utilisé tout son potentiel réservé à la promotion de l'entrepreneuriat, mais cette option est davantage mise en valeur durant la période de programmation actuelle (2014-2020).

Graphique 1.3. **Part du soutien aux start-up dans les dépenses de la PAMT, 2011**



Note: 1. Aucune donnée n'est disponible pour la Croatie, le Danemark, l'Irlande, la Grèce, la Lituanie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Source: Eurostat, Dépenses publiques pour les mesures des politiques du marché du travail, par type d'action, 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933191451>

Guide de lecture de la présente publication

Cet ouvrage examine de quelle façon une politique peut soutenir l'entrepreneuriat inclusif. La première partie présente des données relatives au degré et à la qualité de l'entrepreneuriat dans le chef de groupes défavorisés ou sous-représentés, à savoir les femmes, les jeunes et les seniors, dans l'UE. Y sont également reprises des données liées à la localisation des activités entrepreneuriales. Les données sur les chômeurs et les minorités ethniques sont présentées dans la deuxième partie de l'ouvrage.

Le premier chapitre de cette partie, le **chapitre 2, commente des données relatives aux activités entrepreneuriales et indépendantes des femmes dans l'UE**, comprenant les proportions et nombres d'entre elles ayant un statut d'indépendant ainsi que les secteurs économiques où elles sont actives. Sont également présentées dans ce chapitre les données d'une étude domestique de la Global Entrepreneurship Research Association portant sur les activités entrepreneuriales à diverses époques de la vie. Ces données dressent un Tableau des intentions avant le lancement d'une entreprise et des activités pendant le démarrage et après celui-ci, dans le chef de personnes défavorisées ou sous-représentées dans l'entrepreneuriat. D'autres données tirées de l'étude indiquent les obstacles rencontrés par les entrepreneurs au moment de démarrer leur entreprise et d'autres caractéristiques clés relatives à l'impact des activités d'indépendant. De même, les **chapitres 3 et 4 présentent des données relatives aux activités d'entrepreneuriat et d'indépendant des jeunes et des seniors**. Le **chapitre 5 fournit des données sur la localisation des activités entrepreneuriales**, notamment si les activités de création d'entreprise sont exercées à domicile ou dans des locaux séparés ou mobiles.

Après avoir établi les taux d'activité entrepreneuriale par les principaux groupes cibles, la deuxième partie poursuit en examinant en détail deux groupes clés des politiques d'entrepreneuriat inclusif et leurs mesures. **Les chapitres 6 et 7 se penchent sur le soutien des activités entrepreneuriales des chômeurs, minorités ethniques et immigrés.** Les données présentées dans chaque chapitre illustrent l'ampleur et le potentiel de l'entrepreneuriat de chaque groupe. Chaque chapitre se concentre toutefois sur les différentes approches politiques visant à promouvoir et soutenir la création d'entreprise et le travail indépendant de ces groupes. Des exemples de pratiques actuelles ainsi que des recommandations politiques sont formulés.

La seconde moitié de la deuxième partie met l'accent sur une série d'instruments spécifiques réunis dans une boîte à outils que les représentants politiques peuvent utiliser afin de soutenir l'entrepreneuriat inclusif. **Le chapitre 8 explore comment ces derniers peuvent appuyer les services d'aide au développement des entreprises en faveur des groupes sous-représentés et défavorisés.** Y sont décrites différentes approches adoptées au sein de l'UE. Un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer ces aides sont également formulées. **Le chapitre 9 analyse la façon dont les systèmes de sécurité sociale peuvent influencer la création d'entreprise et le travail indépendant.** Plus précisément, il évalue comment les différentes composantes des régimes de sécurité sociale peuvent jouer un rôle dans la décision de création d'entreprise, en particulier chez les groupes défavorisés qui peuvent faire appel à la sécurité sociale à plusieurs titres. Outre la présentation d'initiatives récentes prises dans plusieurs pays de l'UE en vue d'offrir une meilleure couverture sociale aux indépendants, des recommandations y sont formulées à l'attention des représentants politiques.

Enfin, la troisième partie de cet ouvrage se penche plus en détail sur chacun des 28 États membres. **Le chapitre 10 présente pour chaque pays de l'UE une pratique politique instructive d'aide à l'entrepreneuriat inclusif et communique des données clés relatives au travail indépendant et à l'entrepreneuriat des groupes sous-représentés et défavorisés.**

Références

- Ahmad, N. and R. G. Seymour (2008), «Defining Entrepreneurial Activity: Definitions Supporting Frameworks for Data Collection», *Document de travail Statistique OCDE 2008/01*, Publication OCDE, Paris. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/243164686763>.
- Commission européenne (2005), «Enquête sur les facteurs de réussite des entreprises», Eurostat.
- Eurostat (2014), LMP expenditure by type of action, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy.
- Eurostat (2013), Statistiques sur le revenu, l'inclusion sociale et les conditions de vie, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/introduction.



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « La politique d'entrepreneuriat inclusif de l'Union européenne », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.